

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 50 (1912)  
**Heft:** 22

**Artikel:** La nuit des quatre-temps  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208723>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— A quiet, in voliai-vo on bocon ?  
 — Aô na, grand maci, mais mè simblyè què l'est commin lè bon militero, kè l'anmè mè vairé brulâ què dè ployorâ !  
 Vo laisse à pinsâ lè risè kè firont tu, Jean-Louis commin lè z'autro. S. G.

#### Le « crampom ».

Le premier jour qu'Y voulut m'entretenir Il me dit tout au long l'histoire de sa vie ; Et, sans s'être informé si j'en avais envie Me conta le présent, le passé, l'avenir, Ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il se promet d'être ; Sa maison, ses parents, ses affaires, son maître, Sans me donner le temps de répartir un mot. Mais comme il me dit plus qu'il n'est assé d'entendre Il m'apprit plus aussi qu'il ne voulait m'apprendre Car j'ai su dès l'abord que ce n'était qu'un rot.

**Misanthropie.** — Un misanthrope aigri, mécontent de tout, avise sur la place Saint-François un cocher.

— Où allons-nous, monsieur ? demande ce dernier.

— Oui... oui..., répond le monsieur avec amer-tume... oui... cocher, où allons-nous ?

#### LES DERNIERS HONNEURS<sup>1</sup>

**N**ous arrivons au terme de l'intéressante étude de M. A. Van Gennep, sur les rites de passage en Savoie.

Voici quelques-uns de ces rites se rapportant aux funérailles.

Les rites funéraires sont, de tous, ceux qui ont la vie la plus dure. En voici une preuve pour la Savoie.

A Chamonix, même encore à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, dès qu'une personne était décédée, on ouvrait la fenêtre de la chambre « pour permettre à l'âme de s'échapper ». Bien mieux, dans plusieurs villages de Tarentaise et notamment à St-Jean de Belleville, on croyait au début du xix<sup>e</sup> siècle que « dès qu'un individu était mort et jusqu'à ce que son corps fût enterré, son âme allait se reposer dans le champ le plus voisin ; c'est pourquoi on portait aussitôt après le décès un peu de paille sur le lieu où on présumait que cette âme irait se reposer », coutume encore en vigueur en Tarentaise.

En général, les parents restent à côté de l'agonisant. En Chautagne cependant, on l'abandonnait dès qu'on voyait la fin s'approcher, et seuls le *couseur* et la *couseuse* de linceul restaient là avec une lampe funéraire, de l'eau bénite et autres objets nécessaires à la dernière toilette ; il paraît que ces individus allaient souvent trop vite en besogne, et que, par exemple, en 1805, une jeune fille de dix-huit ans, de la commune de Motz, survécut plusieurs jours à la précipitation de sa *couseuse*.

Le principal devoir des *couseurs* était de bien tendre les pieds du mort, sinon il y aurait eu une autre mort dans la famille.

A Tignes, on ne laisse au défunt que sa chemise et on le coud entièrement dans son linceul comme dans un sac ; mais à Val d'Isère on l'habille ; on croit à Tignes qu'au dernier soupir l'âme s'envole au ciel et paraît aussitôt devant Dieu pour être jugée.

Dans le Haut Chablais on rencontre une autre série de rites.

Quelque éloignée que soit la maison du mort, tous les parents, amis et voisins se rendent à la maison mortuaire ; le plus proche parent, le fils aîné par exemple, conduit le deuil ; si c'est une femme qui a perdu son mari ou son enfant, il faut qu'elle dispute leur dépouille à ceux qui viennent l'enlever, puis qu'elle fasse mine de vouloir les suivre dans la tombe ; les parents et amis versent des pleurs abondants, poussent

des hurlements assourdissants ; ces scènes bruyantes avaient lieu dans la demeure du défunt au moment où on transportait le corps au dehors, puis, avec plus de force encore, dans l'église, au moment où finissait le service funèbre.

De nos jours les pleureurs ont disparu partout. Mais les lamentations collectives ont encore lieu à Tarentaise.

Le lien avec le mort de ceux qui portaient le cercueil et creusaient la fosse était en certaines communes défini strictement. C'était aux deux plus proches voisins à creuser la fosse et à quatre autres à porter le cercueil, marque de solidarité localement limitée, qui ailleurs s'exprimait sous une autre forme.

Ainsi à Chamonix, la fosse doit être creusée par les hommes du même hameau que le mort. A Thonon, cette règle se trouve déjà atténuée en ce que les porteurs sont souvent volontaires, sans restriction de voisinage ou de parenté, et que c'est à un fossoyeur de métier à creuser la tombe ; mais la solidarité locale s'exprime par ceci que l'on doit fermer les volets de tous les magasins de la rue habité par le mort.

Ces coutumes se rencontrent aussi à Bonneville, et dans tout le Chablais et dans tout le Faucigny. A Bonneville, on baisse en outre les petites persiennes des fenêtres dans la rue où passe le cortège. Il y a une vingtaine d'années, dès que quelqu'un voyait de loin s'avancer dans la rue où il se trouvait un cortège funéraire, il se hâtait de se cacher dans une allée de maison, en tirant sur lui la porte d'entrée.

A Bonneville, les porteurs ont tous au bras un crêpe noir s'il s'agit d'une personne mariée, et blanc si c'est un enfant, et aux mains des gants blancs ; arrivés au cimetière et le cercueil descendu dans la fosse, les porteurs jettent dessus brassards et gants. On peut voir dans ce rite une survivance d'un ancien sacrifice, ou, de préférence, un rite destiné à débarrasser les porteurs de tout objet représentatif de la mort ou contagionné par elle.

La même idée se trouve aussi à la base d'une coutume autrefois générale et obligatoire en Savoie, qui disparut à la suite d'accords particuliers ou collectifs et de mesures législatives, et dont on ne retrouve plus que des survivances sporadiques. Actuellement, dans le Faucigny, le drap qui recouvre immédiatement le cercueil, au-dessous de l'étoffe brodée que prête l'église, appartient de droit au curé. Ce drap doit être neuf ou du moins très peu usagé et du plus grand modèle ; le curé peut s'en servir, mais non le vendre ; c'est ainsi que le curé d'une grosse commune de l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois ayant été déplacé, dut, avec l'aide du fossoyeur, du budeau et de sa servante, creuser dans un champ appartenant au presbytère, une grande fosse où enfouir quarante-deux paires de drap neufs ou n'ayant guère servi, provenant d'enterrements.

Il ne faut pas confondre ce don avec les distributions de vivres, de vêtement, etc. aux pauvres, dont qui étaient d'un usage très répandu et souvent déterminés exactement et en détail dans les testaments de personnes riches, tant bourgeois que nobles.

A Hautecour en Tarentaise, on utilisait encore il y a quelques années la « marmite des morts », conservée dans l'église, qui servait à la cuisson des grandes aumônes, avec distributions de pain et de sel, obligatoires à la mort de chaque chef de famille ; dans la vallée de Chamonix, on établissait sur la place du village ou devant le four banal de grandes chaudières pour distribuer la soupe aux « pauvres », qui en emportaient chacun un pot ; cette distribution se renouvelait au commencement et à la fin des anniversaires, et l'on distribuait encore du sel, du pain, du riz dans le courant de l'année du décès. En Haut Chablais et dans la vallée de Thônes, ces distributions s'appelaient la *fête* ou

la *danna*. Les pauvres et non pauvres de la commune et des environs s'asseyaient sur deux lignes parallèles, leur *toupin* à la main ; le maire et deux notables donnaient à chacun l'un la moitié d'un grand pain, l'autre un gros morceau de fromage et le troisième lui remplissait son pot de soupe ; même distribution le jour anniversaire de la mort, mais ceux qui y assistaient devaient prier pour l'âme du mort.

#### Art et artistes.

Autrefois jadis on faisait mieux ;  
 Le nom d'*artiste* était plus rare  
 Aujourd'hui, de ce nom pompeux,  
 A tort, à travers on se pare.  
 Puisque l'on rit de ces bâtarde,  
 On devrait, abrégant les listes,  
 Pour doubler la gloire des arts  
 Rayer la moitié des artistes.

#### Pauvre Simone !

— Entre amies :  
 — Je viens de chez Simone, qui, tu le sais sans doute, a été victime d'un terrible accident d'automobile.

— Et comment va-t-elle ? Est-elle bien mal arrangée ?

— Oh ! bien mal ; avec une robe de chambre sans garniture aucune et d'une coupe... je ne te dis que ça !

#### LA NUIT DES QUATRE-TEMPS

C'est samedi prochain, 8 juin, que sera donnée, au Théâtre du Jorat, la première représentation de la *Nuit des Quatre-Temps*. Toutes les places déjà sont prises.

La pièce, dont le succès fut très grand il y a une dizaine d'années, a été entièrement revue par René Morax. De plus, Gustave Doret a écrit une partition qui est, au dire des connaisseurs, une de ses œuvres les plus remarquables.

C'est donc un spectacle très artistique et d'un caractère dramatique accentué qui nous est offert.

Voici, résumée, une analyse de la pièce.

**Acte I.** — Le décor représente l'intérieur d'une salle à boire de l'auberge d'Elise Platten à Mœrel, dans le Haut-Valais. C'est la nuit. Le vent passe en rafales. Catarina, la jeune servante des Platten est seule. Elle file au rouet et chante. Rejointe par sa maîtresse, elles causent tout en filant. Le vent fait claquer les volets.

Des jeunes gens viennent taquiner les deux femmes. Il font allusion à un mariage entre Catarina et Carl le fils de la maison. Catri l'aime en secret ; mais Carl, qui, voici trois mois tantôt, a perdu Monique, sa fiancée, ne fait plus attention à personne. Le chagrin le ronge.

Des hommes font leur entrée. Ils jouent aux cartes tout en devisant. Il veulent monter le lendemain à Bel-Alp, pour couper du bois. Carl doit aller avec eux. Sa mère voudrait l'en empêcher, car c'est le jour des Quatre-Temps, où l'on voit passer la procession des morts descendue du glacier.

L'auberge peu à peu se remplit. Voici Valentine-le-fou, un idiot, puis toute une bande de joyeux jeunes gens, qui chantent et dansent au son du hackbrett. Tout à coup entre Carl. La danse, un moment suspendue, reprend. C'est une valse, la « Valse de Monique ».

— Pas cet air ! s'écrie Carl, avec violence.

Puis il sort, brusquement, en frappant la porte. Finie la danse. Les jeunes gens s'en vont.

Catri va se coucher et Carl rentre lentement. Il est triste et malheureux. Resté seul, il tombe à genoux et pleure. Sa mère revient, qui le supplie, mais en vain, de ne pas monter le lendemain à Bel-Alp.

\*\*\*

**Acte II.** — Le rideau découvre une alpe couverte de neige, au bout du glacier. Quelques

<sup>1</sup> De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).

chalets épars dans cette solitude. La nuit est proche. Les hommes sont là, qui coupent le bois. Ils devisent des âmes en pleurs — si nombreuses dans l'Aletsch (qui est le purgatoire dans le canton du Valais), et de Monique, qui n'était pas digne d'être aimée. Carl est plus désespéré que jamais. En vain le vieux Minning cherche à le raisonner.

— C'en est trop, il faut qu'il sache tout, s'écrie Franz ; nous a-t-il assez cassé la tête avec ses plaintes ! Oui, ta fiancée t'a trompé ; ta Monique, Carl, n'était qu'une « chienne ».

— Canaille ! Menteur ! s'écrie Carl en s'élançant sur Franz. On le contient. Mais le doute est entré dans son âme. Il veut en avoir le cœur net, dût-il interroger les morts.

Ses camarades le quittent. La neige se met à tomber. On entend un sifflet qui monte du glacier, puis, au loin, un roulement voilé et monotone. Peu à peu le bruit se précise. La sombre marche se rapproche ; on aperçoit bientôt un chœur lointain, une sombre litanie. C'est la procession des morts. Elle surgit des profondeurs sur le plateau désert. D'une voix sourde, ils chantent le *Miserere*. Ils entrent dans le chalet, dont subitement toutes les fenêtres s'éclairent. Derrière les fenêtres du chalet, illuminées, des couples tournent silencieusement. Sur la porte apparaît Monique. Un grand voile l'enveloppe. Lentement elle se dirige vers le glacier, passant à côté de Carl. Elle monte le sentier, puis se retourne comme pour inviter Carl à la suivre.

\*\*\*

*Acte III.* — Sur le glacier. Dans la nuit la tempête fait rage.

Monique apparaît dans la tourmente, suivie de Carl.

— Arrête, crie-t-il. Où veux-tu me conduire. Les ombres, peu à peu, envahissent la montagne.

— Monique, c'est toi. Je te retrouve enfin, toi que j'ai tant pleuré, s'écrie Carl.

— La nuit est aux morts, gémit le chœur. Carl, ne regarde pas les ombres qui montent sur le glacier ; ne te penche pas sur le bord de l'abîme.

Les morts surgissent de partout. Une fois l'an, la Nuit des Quatre-Temps, ils remontent vers les belles étoiles. Ils goûtent les plaisirs qui les ont conduit au mal. Pour eux, plus d'oubli, plus de paix.

Les âmes se retirent, laissant seuls Carl et Monique. Carl évoque le souvenir de leur amour.

— Pourquoi éveiller les douces choses mortes. Regarde ce que je suis devenue, dit Monique en dévoilant son visage pâle et ses yeux pleins de larmes. Vois, Carl, cette rougeur qui monte sur mes joues : c'est la honte... Mes lèvres ont péché ; mes lèvres ont menti.

Monique implore de Carl son pardon. Il le lui refuse.

Le jour se lève. Carl paraît s'éveiller comme d'un songe : Monique n'est plus là. Carl se reproche d'avoir refusé son pardon à sa fiancée.

— Je te pardonne ! Monique je te pardonne, dit-il en s'élançant sur ses pas.

\*\*\*

*Acte IV.* — La scène nous montre, dans la clarté du matin, le village sous la neige. A droite, voici l'auberge d'Elise Platten. Au milieu de la place, un calvaire. Au pied de la croix, le visage dans ses mains, Elise prie. Elle se relève, regarde avec angoisse du côté de la montagne et rentre dans sa maison.

Son fils a été trouvé mort sur le glacier ; on est monté chercher son cadavre ; mais la pauvre mère ne sait rien encore. Elle espère toujours revoir son Carl.

La cloche des morts se met à sonner. Bientôt arrive un traîneau sur lequel est étendu le cadavre de Carl. Avec un grand cri, Elise tombe

sur le mort, tandis que le chœur murmure doucement :

« Requiem aeternam dona ei, Domine.  
» Et lux perpetua luceat ei.  
» Amen. »

### LE PRINCE DE GALLES

DANS son amusante brochure, intitulée *Nos joyeusetés*, publiée en 1858, à Genève, M. J. Mühlhauser évoqué dans cette amusante boutade le passage dans cette ville du prince de Galles, couronné plus tard sous le nom de Edouard VII.

\* \* \*

— Te souviens-tu, disait Anseaume Au café du Nord se chauffant, Te souviens-tu, mon cher Guillaume, De cet hiver — j'étais-t-enfant, Toi-z-aussi, mais de cette époque ! On se rappellerait fût-on plus que matoque<sup>1</sup> ! En ce temps-là, grâce à nos murs, Dans notre ville on était sûrs ; Mais depuis lors, diable m'empore ! On n'est plus chez soi ; plus de porte, De guichet, qui faisaient jadis Que l'on n'entrait plus passé dix. Pour aujourd'hui c'est un délire ! Nos fils imitent l'étranger, Ce qui nous fait bien enrager ! — Mais enfin tu voulais me dire... — Ah ! bien oui, tonnerre ! vois-tu, Quand je pense à tout ce commerce, Ça me fait l'effet qu'on me berce Dans la varmine, et l'eus-tu cru Qu'à ce point on serait venu ? — Mais enfin tu voulais me dire... — Ah ! bien oui ; je vais t'y sousscrire. Tu te souviens de cet hiver Où chez nous tout était si cher ; La tuffelle<sup>2</sup> et la patenaille<sup>3</sup> N'existaient plus où que l'on aille ; Et puis, le lac avait gelé — J'y sais puisque j'y suis-t-allé — Un cas, je dis, des plus immenses Car enfin nos plus vieux syndics, Des gens tout ornés de sciences, Ne l'avaient jamais vu tel... sics ! — J'y mets au plurier, sans rabatte, Vu que, tu sais, ils étaient quatre. — Oui, mais tu voulais... — M'y voici Or, tu sais bien qu'alors, ici, Nous avions l'honneur mémorable De voir dans nos murs, cetera, Un des plus grands seigneurs qu'il y a : Le prince de Galle ; et sa mère L'avait, par expes, d'Angleterre Envoyé dans cette intention D'achever son induction.

— Oui, mais tu me disais... — Minute ! Attends-te-voir ! On n'est pas si pressé... Par ta femme crains-tu de te voir pourchassé ?

— Non, mais achève voir, car tu me tiens-t-en butte A l'attente d'événements.

Qui me paraissent conséquents.

— C'était en effet admirable ;

Vit-on jamais rien de semblable ?

Ecoutez-attentivement,

Et suis bien mon raisonnement.

— Alors, me disais-tu, Son Altesse royale...

— Attends donc à présent c'est toi qui m'interromps !

— C'est que je veux savoir, ayant que je m'en alle... Tu te cottes toujours, et nous n'arriverons

Que sur le tantôt à l'histoire.

— Voici ! ruidre ta tasse, enfin : le temps de boire.

— Alors ? — Le prince... un tel... que je l'ai désigné,

Se trouvait ici consigné...

Consigné, tu m'entends, non pas à la caserne...

— Ah ! bien non ; mais va donc, car ton conte me

Et pour savoir la fin je n'irai pas à Berne ! [berne,

— Tu parsistes toujours ! — Oui, je parsiste ! Eh bien ?

— Je vais t'y tarminer, puisque tu veux. — Bon !

— Tien ; Tant y a qu'un beau jour, en janvier ou... — Qu'importe ?

— Le gel avait été si tellement... — Apporte !

— Que nos Très-Honorés dedans leur vitchoura<sup>4</sup> \*

Se tenaient bouches, nez, mentons... — Et [qu'cétera !

— Alors Son Altesse... — Royale ?

— Oui, royale, c'est ça !... Tu me coupes toujours !

Voulut jouer un de ses meilleurs tours,

Car ces Anglais, vois-tu bien, je m'étonne

Si jamais nous aurions, Guillaume, tout comme eux,

Des sentiments... fin quoi ! Ça dresse les cheveux !

Ces Anglais, tu comprends, c'est... le bout de la

terre !

Des gens à part ! Des gens... qui... quoi... — Mais,

tonnerre !

Poursuis voir ! — Je poursuis. — Quatre heures

[va sonner

Au Molard, et je n'ai plus temps de bargagner.

— Enfin, qu'il travarsa des Pâquis aux Eaux-Vives,

(Dans mon raisonnement il faut que tu me suives) Dans sa voiture. — Quoi ? — Sur le lac tout gelé.

— Le prince ? — Non, le lac ! — Tu m'y as rappelé ;

Aujourd'hui de ce fait important dans l'histoire

De notre république, il me revient mémoire.

Mais je crois que tu fais erreur... — Tu peux me

[croire] ;

C'est exact, synonyme et... parallèle, quoi !

— Tu te trompes, mon vieux, et je te soutiens, moi,

Que, dans sa bonté sans égale,

On vit Son Altesse royale

Des Eaux-Vives partir pour aller aux Pâquis.

— Je te dis que non ! — Si ! — Ca doit être aux

Allons-y voir, l'ami V... bien enquis [Archives] ;

Nous dira qui de nous a raison. — Des Eaux-Vives !

— Des Pâquis, je te dis ! — Mais, tonnerre ! [tout,

Ça m'est bien inférieur ! — Ah ! tu me pousse à

[bout] ;

— Je n'en donnerais pas la charge d'une pipe !

— Oui, mais tu dois sentir que c'est... pour le

[principe] —

**Suprême recommandation.** — Mme \*\*\* a son mari qui est à l'article de la mort.

— Mon ami, oh ! c'est affreux !... le docteur dit que tu n'en as plus que pour quelques heures... Tu ferais bien d'écrire mes dernières volontés.



Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linge pour tressus. Adresses-vous à Walther Gygaz, fabricant à Bleienbach.

**Rédaction :** Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO

<sup>1</sup> Bête, sotte, niaise (argot genevois).

<sup>2</sup> Pomme de terre (argot genevois).

<sup>3</sup> Carotte jaune (argot genevois).

<sup>4</sup> Sorte de redingote garnie de fourrure (argot genevois).